



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/12

Nombre de conseillers en exercice : 32 Nombre de présents : 24 Nombre de votants : 32	Date de convocation  28 octobre 2022
---	--

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISET	Chantal LOUIS
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER
Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

**Objet** : Valorisation du patrimoine immobilier en Cités labellisées - Instauration d'une aide à destination des propriétés privées

Rapporteur : Pascal GUISET

Visant à soutenir les investissements esthétiques et de mise en valeur du patrimoine réalisés dans des Cités labellisées (Petites Cités de Caractère et Communes du Patrimoine Rural de Bretagne), l'aide financière apportée par la Région Bretagne aux bénéficiaires privés (associations, particuliers, entreprises dont les SCI) peut atteindre un maximum de 15% du montant TTC ou HT des dépenses, selon les critères d'éligibilité en vigueur.

Dans le but d'accentuer l'effet levier et l'implication des communes labellisées pour la rénovation des bâtiments privés d'intérêt patrimonial, la Région Bretagne a souhaité faire évoluer les modalités d'intervention en faveur des Petites Cités de Caractère en conditionnant son soutien à la mise en place d'une aide communale à hauteur de 5% minimum du montant des travaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Sur la base du nombre de demandes instruites et des montants octroyés par la Région ces dernières années, la commission urbanisme et travaux réunie en date du 6 septembre 2022 propose d'instaurer une aide de 5% du montant des travaux selon les critères d'éligibilité et modalités de demande et de versement identiques à ceux mis en place par la Région Bretagne (annexe 1.12). Il est également proposé de plafonner cette subvention à hauteur de 1 500 €.

La commission a également évoqué l'octroi d'une aide supplémentaire dans le cadre d'une rénovation allant au-delà de la rénovation du patrimoine et pouvant représenter un atout d'un point de vue historique et touristique de la ville.

Vu l'adhésion de la ville de Châteaugiron au réseau des Petites Cités de Caractère® depuis 1978,  
Vu la création du Site Patrimonial Remarquable par approbation de l'Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine par délibération n° 2019/10/07/03 en date du 07 octobre 2019,  
Vu la demande de prorogation du Plan d'Aménagement Patrimonial (PAP) en vigueur par délibération n° 2022/04/25/05 du 25 avril 2022,  
Vu l'étude actuellement menée sur la mise en place d'un Plan Pluriannuel de Mise en Valeur du Patrimoine (PPMVP),  
Vu la proposition de la commission urbanisme et travaux réunie en date du 06 septembre 2022,

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 25 NOV. 2022

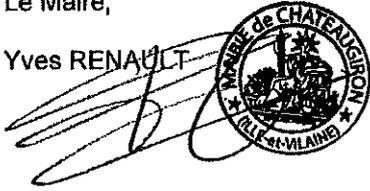
ID : 035-200064483-20221107-2022\_11\_07\_12-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la mise en place d'une aide telle qu'elle est proposée par la commission urbanisme et travaux soit 5% du montant des travaux selon critères d'éligibilité, modalités de demande et de versement identiques à ceux en vigueur par la Région Bretagne,
- autorise la rétroactivité de cette aide au 1<sup>er</sup> septembre 2022,
- autorise M. Le Maire à prendre un arrêté pour chacune des aides octroyées,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité,
- dit que l'octroi d'une aide supplémentaire dans le cadre de rénovations d'envergure sera étudié au cas par cas et fera l'objet d'une délibération municipale.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several stylized, overlapping strokes.

# Valorisation du patrimoine immobilier en Cités labellisées

## Critères d'éligibilité – Modalités de demande et de versement

<https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/valorisation-patrimoine-immobilier-cites-labellisees/>

### Présentation

#### Propriétés privées :

- Pour les travaux de restauration : l'aide est de 15 % du montant TTC (ou HT pour certaines SCI) des dépenses et est plafonnée à 15 000 €, avec un seuil de prise en compte des dépenses fixé à 5 000 €.
- Pour les enseignes de style : l'aide est au maximum de 15% du montant HT des dépenses et est plafonnée à 5 000€, avec un seuil de prise en compte des dépenses fixé à de 1 500€.

*1 demande par an et par bénéficiaire privé.*

### Bénéficiaires et critères

#### Bénéficiaires privés :

- Associations,
- Particuliers,
- Entreprises dont les SCI

**Note :** Lorsque des communes labellisées ont fusionné avec d'autres communes non labellisées, les projets de travaux (publics et privés) sont éligibles uniquement s'ils concernent le périmètre du territoire qui a fait l'objet d'un label et s'ils sont inscrits dans le Plan d'Aménagement Patrimonial (PAP ou PPMVP).

#### Nature des projets éligibles

##### Les Petites Cités de Caractère de Bretagne

- Les investissements de restauration et de mise en valeur des édifices patrimoniaux largement visibles de la voie publique (privé et public)
- La création d'enseigne de style (privé et public)
- Les études sanitaires, les chartes de devantures ou enseignes (public)
- Les projets de valorisation et d'interprétation du patrimoine (public)
- La création de Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), si elles font l'objet d'un cofinancement de la part des services de l'Etat (public)
- La réalisation des plans cavaliers pour les communes nouvellement entrées dans le réseau (public)
- Les aménagements paysagers et qualitatifs des espaces publics uniquement si le projet a fait l'objet d'un suivi du CAUE et d'un permis d'aménager validé par l'ABF.

### Critères d'éligibilité

- Concerner uniquement des éléments largement **visibles** de la voie publique. Pour être éligibles, la surface visible depuis la voie doit impérativement correspondre au minimum à 2/3 de sa surface totale. L'appréciation est laissée au service instructeur sur la base du dossier photographique transmis, des services de navigation virtuelle disponibles sur Internet et si nécessaire après consultation des services de la mairie
- Concerner des éléments présentant un **intérêt** du point de vue architectural, patrimonial ou historique.
- Être situé dans l'emprise d'une **zone de protection du patrimoine** : le SPR (Site Patrimonial Remarquable).
- S'inscrire dans un Plan d'Aménagement Patrimonial (PAP) ou un Programme Pluriannuel de Mise en Valeur des Patrimoines matériels et immatériels (PPMVP) en cours de validité, défini à l'échelle de la commune et devant permettre à cette dernière de définir sa vision et sa démarche patrimoniale globale.

### Dépenses éligibles

- Les investissements de restauration de mise en valeur du patrimoine (menuiserie, maçonnerie, couverture...)
- Les démarches de mise en lumière sont éligibles uniquement lorsqu'elles sont conçues pour valoriser le patrimoine et prévoient l'utilisation de leds et un système de temporisation.
- Pour les travaux d'aménagements qualitatifs : les aménagements paysagers sont éligibles uniquement lorsque ceux-ci s'inscrivent dans un projet global d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine.

### Dépenses inéligibles

- Les travaux de peinture des menuiseries sont éligibles uniquement si elles concernent des menuiseries neuves : ils doivent être rattachés au remplacement des menuiseries concernées.
- Les modifications de façades, les modifications ou créations d'ouvertures, ne sont pas éligibles au titre de ce dispositif sauf si elles ont pour objectif de restituer l'aspect d'origine du bâtiment.
- Les projets de démolition et de construction ne sont pas éligibles au titre du dispositif.

## Quelles seront les modalités ?

### Modalités de versement de la subvention

#### Pour les bénéficiaires privés :

Pour les propriétés situées dans une Petite Cité de Caractère uniquement, l'aide régionale est conditionnée au soutien de la commune ou de l'EPCI à hauteur d'au moins 5 % des travaux.

Le versement de la subvention n'intervient qu'après réalisation du projet.

Le paiement est accordé au vu des pièces justificatives adressées sur le portail des aides.

#### Liste des pièces à fournir :

- Courrier du bénéficiaire sollicitant le versement de la subvention ;
- Délibération du Conseil municipal approuvant l'attribution d'une subvention communale au propriétaire du bien ;
- Courrier du Maire certifiant de la conformité des travaux avec la Charte de Qualité Petites Cités de Caractère® de Bretagne et celles des communes du patrimoine rural de Bretagne et de l'adéquation entre le devis et les factures acquittées ;
- Photographies couleurs des travaux réalisés ;
- Copie des factures acquittées au nom du bénéficiaire de la subvention faisant apparaître la date du règlement, le numéro du chèque ou ordre de virement et la signature originale du bénéficiaire de la subvention

Attention : les factures doivent obligatoirement être acquittées au dépôt de la demande de paiement. Le respect des dates de début et de fin d'éligibilité des opérations est vérifié sur les factures, qui font foi et qui doivent être conformes aux dates d'éligibilité identifiées dans l'arrêté attributif de subvention.

## Déposer votre demande

### Modalités de dépôt de la demande Régionale

**Attention : la demande de subvention doit impérativement être formulée avant le début des travaux.**

**Pour les Petites Cités de Caractère :** avant de saisir votre dossier, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec la mairie afin de vérifier l'éligibilité de votre demande, préparer avec eux votre dossier et obtenir toutes les pièces nécessaires à l'instruction.

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 25 NOV. 2022

ID : 035-200064483-20221107-2022\_11\_07\_12-DE

### Les éléments demandés :

- La protection du bien (MH, zone de protection)
- Date de démarrage et de fin de projet (pour être éligible, la demande de subvention doit *impérativement* être réalisée avant le début des travaux)
- La description du projet
- Le montant des travaux éligibles validé par la Commune
- Le montant de l'aide sollicitée à la Région Bretagne

### Les pièces justificatives obligatoires :

- Arrêté de non-opposition de la mairie (ou délibération du conseil municipal le cas échéant)
- Avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France (ou du CAUE le cas échéant pour les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne)
- Plan cadastral signalant l'emplacement du bien et la zone de protection
- Plan de situation et plans de masse
- Dossier photographique en couleur « avant travaux »
- Devis **détaillés** des entreprises avec **les montants éligibles surlignés** par la mairie
- Relevé d'identité bancaire IBAN au nom et adresse du demandeur
- Le questionnaire sur le projet rempli par le demandeur **mettre le questionnaire en pdf**
- L'attestation de suivi du CAUE
- Le permis d'aménager validé par l'ABF pour les PCC et pour le CPRB uniquement lorsque les travaux ont lieu dans un périmètre de servitude de monuments historiques ou de sites inscrits

### Pour les associations :

- Extrait du Journal Officiel portant déclaration constitutive de l'association
- Copie des statuts en vigueur datés et signés
- N°SIRET
- Composition du Conseil d'Administration et du bureau en exercice
- Décision du CA ou de l'AG autorisant le président à engager l'association
- Justificatif d'assujettissement ou non à la TVA ou au FCTVA

### Pour les entreprises :

- N° SIRET
- **Pour les SCI (société civile immobilière)**
  - Justificatif d'assujettissement ou de non assujettissement à la TVA ou au FCTVA
  - Copie des statuts de la SCI
  - N° SIRET

**Les copropriétés doivent impérativement présenter un n° SIRET**



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/13

Nombre de conseillers en exercice : 32  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISET	Chantal LOUIS
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER
Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON			

Absents :	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

**Objet : Tarifs location des salles du Zéphyr – Année 2023**

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Dans le cadre de la délégation de service public du Zéphyr, le Conseil municipal doit chaque année délibérer sur les tarifs applicables pour la location des salles.

Lors du renouvellement de la délégation en 2022, Les tarifs de location sont fixés, chaque année, par délibération du Conseil Municipal et portés à la connaissance du public dans les conditions fixées par la législation.

Globalement, pour 2023, il est proposé d'augmenter les tarifs de 2,5 % aux particuliers et 4 % pour les entreprises, les extérieurs de Châteaugiron et les producteurs de spectacles, en prenant en compte la forte augmentation des coûts de l'énergie et l'inflation d'une manière générale.  
Il est proposé un maintien des tarifs 2022 pour les associations.

La grille tarifaire proposée est jointe à la note de synthèse (annexe 1.13).

**Vu la délibération n° 2021/09/13/04 du Conseil municipal en date du 13 septembre 2021 qui approuve les tarifs en vigueur du Zéphyr pour 2022,**  
**Vu l'avis favorable de la commission finances du 4 octobre 2022.**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **approuve cette nouvelle grille tarifaire pour les tarifs des locations de salles du Zéphyr applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN



## Annexe 1 du point 13



Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
 Reçu en préfecture le 23/11/2022  
 Affiché le 25 NOV. 2022  
 ID : 035-200064483-20221107-2022\_11\_07\_13-DE

LE ZEPHYR  
 GRILLE TARIFAIRE ANNEE 2023  
 DCM du 7 novembre 2022

		Associations		Particuliers			Entreprises			EXTERIEURS CHATEAUGIRON*			PRODUCTEURS DE SPECTACLE*		
		CHATEAUGIRON		CHATEAUGIRON			Pays de Châteaugiron Communauté			Socio-économiques/assoc. Extérieures/Autres					
		Journée	Nettoyage	Journée	Journée supplém.	Nettoyage	Journée	Journée supplém.	Nettoyage	Journée	1/2 journée ou journée supplém.	Nettoyage	Journée	1/2 journée ou journée supplém.	Nettoyage
GRANDE SALLE avec HALL D'ACCUEIL GRANDE version 600 places	TTC	543,00 €	108,00 €	885,60 €	665,23 €	forfait	1 210,56 €	777,92 €	forfait	1 344,72 €	864,24 €	forfait	1 014,00 €	650,00 €	inclus dans le tarif
GRANDE SALLE avec HALL D'ACCUEIL PETITE version 300 places	TTC	433,00 €	108,00 €	665,23 €	500,20 €	forfait	913,12 €	585,52 €	forfait	1 014,00 €	650,00 €	forfait	1 014,00 €	650,00 €	inclus dans le tarif
HALL D'ACCUEIL	TTC	219,00 €	56,00 €	443,83 €	335,18 €	forfait	725,92 €	439,92 €	forfait	806,00 €	488,80 €	forfait			
PETITE SALLE	TTC	182,00 €	46,00 €	279,83 €	209,10 €	forfait	381,68 €	286,00 €	forfait	424,32 €	318,24 €	forfait			
PETITE SALLE avec HALL D'ACCUEIL	TTC	327,00 €	56,00 €	556,58 €	417,18 €	forfait	904,80 €	549,12 €	forfait	1 005,68 €	610,48 €	forfait			
GRANDE SALLE avec HALL D'ACCUEIL ET PETITE SALLE	TTC	649,00 €	162,00 €	997,33 €	749,28 €	forfait	1 391,52 €	886,08 €	forfait	1 546,48 €	984,88 €	forfait			
CUISINE	TTC	gratuit	46,00 €			forfait ou traiteur	114,40 €	114,40 €	forfait	114,40 €	114,40 €	forfait ou traiteur			
HEURE SUPPLEMENTAIRE AU-DELA D'1H00 DU MATIN	TTC	134,00 €		Autorisée sous condition			Autorisée sous condition			Autorisée sous condition			Autorisée sous condition		
				206,03 €			280,80 €			280,80 €			280,80 €		
REGIE D'ACCUEIL (au-delà de 10h00 d'amplitude)	TTC	424,00 €		434,60 €			440,96 €			440,96 €			440,96 €		
CAUTION				1 500 €			Néant			secteur économique/producteurs : aucune assoc. extérieures : 1 500 €					
ARRHES										30%					

\* mise à disposition du vidéoprojecteur incluse  
 Pour les mises à disposition gratuites qui organisent un événement avec une entrée payante, la prestation de nettoyage sera facturée à hauteur de 108€ TTC  
 Pour les mises à disposition gratuites, au-delà de 12H00 d'amplitude, les heures supplémentaires seront facturées 61 € TTC/heure





**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 7 novembre 2022**

N° 2022/11/07/14

Nombre de conseillers en exercice : 32  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
**28 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>			
Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN	
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Anne-Marie ECHELARD	
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Chantal LOUIS	
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Gilles SEILLIER	
Christelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Arnaud BOMPOIL	
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Schirel LEMONNE	
Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	
Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT	
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

**Objet : Tarifs location des salles communales – Année 2023**

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

La commune de Châteaugiron propose à la location des associations, sociétés et particuliers diverses salles sur le site de l'Orangerie et au Château ainsi que les salles polyvalentes de Ossé et Saint-Aubin du Pavail.

Ces locations sont facturées en fonction d'une grille tarifaire approuvée par le Conseil municipal.

Il convient de préciser que les conditions d'utilisation des salles sont indiquées dans le règlement intérieur.

Pour les salles louées sur la commune déléguée de Châteaugiron, le tarif de location est basé sur un tarif horaire depuis la refonte des tarifs de 2013. En cas d'évolution de la grille tarifaire, l'augmentation est appliquée sur le tarif horaire et les autres tarifs sont calculés automatiquement par application des modalités de calcul validées lors de la refonte des tarifs en 2013.

Pour les salles louées sur les communes déléguées de Ossé et Saint-Aubin du Pavail, il s'agit de tarif unitaire en fonction des différentes périodes de location.

Pour l'année 2023, afin de prendre en compte la forte augmentation de l'énergie et l'inflation de manière générale des coûts de fonctionnement liés à l'utilisation de ces salles, une revalorisation de 2,5% pour les particuliers et entreprises castelgironnaises, de 4% pour les extérieurs pour l'ensemble des salles de la commune nouvelle, excepté pour la salle de Saint Aubin du Pavail et la salle polyvalente de Ossé, une majoration de 30% aux extérieurs.

Il est proposé un maintien des tarifs 2022 pour les associations.

Seul le tarif des locations à caractère social, les forfaits de vaisselle et ménage restent inchangés tout comme le montant des cautions.

La grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (annexe 1.14).

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 25 NOV. 2022

ID : 035-200064483-20221107-2022\_11\_04\_14-DE

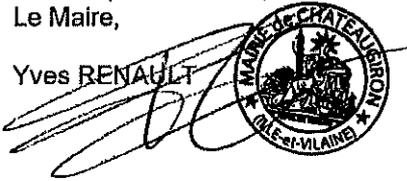
**Vu la délibération n°2019/09/09/05 du 9 septembre 2019 approuvant la grille tarifaire de location des salles communales actuellement en vigueur,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 4 octobre 2020,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **approuve cette nouvelle grille tarifaire pour les tarifs des locations de salles communales applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN

**LOCATION DES SALLES**  
**GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023**
**CHÂTEAU - Salle Leprestre de Châteaugiron et salle Pierre Le Baud**

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
La demi journée ou vin d'honneur	127 €	261 €	397 €
La journée (matin + après midi) ou Soirée	212 €	435 €	662 €
Après-midi et Soirée	297 €	609 €	909 €
Journée et Soirée	424 €	870 €	1 324 €

**CHÂTEAU - Salle Jehan de Derval**

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
Forfait de 2 h (réunion à caractère économique ou professionnel)	54 €	111 €	168 €
La demi journée ou vin d'honneur	79 €	162 €	246 €
La journée (matin + après midi) ou Soirée	145 €	297 €	452 €
Après-midi et Soirée	184 €	378 €	575 €
Journée et Soirée	263 €	540 €	822 €

**CHÂTEAU - Salle Pierre Le Baud**

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
Forfait de 2 h (réunion à caractère économique ou professionnel)	54 €	111 €	168 €

**L'ORANGERIE - Salle Saint Pierre**

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
La demi journée pour demande à caractère social (obsèque)		31 €	
La demi journée ou vin d'honneur	65 €	132 €	272 €
La journée (matin + après midi) ou Soirée	108 €	193 €	336 €
Après-midi et Soirée	113 €	232 €	353 €
Journée et Soirée	215 €	385 €	671 €

**L'ORANGERIE - Salle des Polkas**

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
La demi journée pour demande à caractère social (obsèque)		38 €	
La demi journée ou vin d'honneur	68 €	139 €	212 €
La journée (matin + après midi)	112 €	230 €	348 €

**Gîte d'étape à Venefles**

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
Vin d'honneur	52 €	107 €	162 €

CAUTION déposée lors de la réservation	Château	200 €
	Orangerie	200 €
	Gîte	200 €

Pour les demandes à caractère social (obsèque), en cas d'indisponibilité des salles à l'Orangerie, la salle Jehan de Derval du château peut être louée au même tarif de 30€ (ten avec la commune obligatoire).

**SALLE POLYVALENTE - Saint-Aubin du Pavail**

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
	En semaine (L-V) = 91 €	En semaine (L-V) = 187 €	En semaine (L-V) = 473 €
Location pour événements avec repas	Week-end = 127 €	Week-end = 259 €	Week-end = 658 €
+ location de la vaisselle	25 € pour 50 couverts et 5 € par tranche de 10 couverts supplémentaires		
Location pour vin d'honneur et pour les cérémonies célébrées dans la commune	49 €	100 €	255 €
+ location de la vaisselle	Gratuit (quelques verres et assiettes)		
Location pour demande à caractère social (obsèque)		31 €	
Location pour réunions: demi-journée non suivies de buffets ou apéritifs	31 €	64 €	161 €
Caution assurance de la salle	500 € (pas de caution ni état des lieux pour les AG des associations sans repas)		
Caution pour le ménage	80 €		
Coût remplacement de la vaisselle et autres	Par élément perdu ou cassé facturation au prix de remplacement (chaise, table, matériel)		
Ménage	Forfait ménage de 80€		

**SALLE POLYVALENTE - Ossé**

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
Location vendredi soir	77 €	158 €	300 €
Location à la journée	127 €	254 €	484 €
Location week-end	185 €	379 €	722 €
Location de vaisselle	25 € pour 50 couverts et 5 € par tranche de 10 couverts supplémentaires		
Ménage	Forfait ménage de 80€		
Caution assurance de la salle	500 €		
Caution ménage	80 €		
Coût remplacement de la vaisselle et autres	Par élément perdu ou cassé facturation au prix de remplacement (chaise, table, matériel)		

**SALLE LE COURTIL - Ossé**

	Associations Castelgironnaises	Sociétés et particuliers Castelgironnais	Extérieurs
Location en soirée (du lundi au vendredi)	38 €	73 €	
Location à la journée (samedi ou dimanche)	51 €	105 €	
Location week-end	92 €	188 €	

Dans le cadre de réunions politiques hors campagne électorale, les salles municipales sont gratuitement mises à disposition des partis politiques dans un maximum de deux fois par an.





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/15

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

Date de convocation

28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISET	Chantal LOUIS
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER
Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

**Objet** : Création de tarifs pour les encarts publicitaires dans le bulletin municipal « Pensez-Y »

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

La ville de Châteaugiron éditera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 une nouvelle version du bulletin municipal Le Pensez-Y, bulletin d'information sur les actualités municipales et associatives édité à 1.500 exemplaires et distribué dans les lieux publics de la Commune nouvelle et dans des commerces à forte fréquentation, dépositaires.

La fréquence de parution sera mensuelle.

A l'instar du magazine municipal, il est proposé d'inclure 4 encarts publicitaires au sein de ce bulletin à destination des commerçants de la ville :

- 1 format unique type carte de visite : 85 x 55 mm
- Quadrichromie
- Deux possibilités de réservation : à l'année (12 numéros) ou au semestre (6 numéros)
- Maquette de l'encart identique pour chaque numéro.

Deux tarifs d'encarts publicitaire sont proposés.

Nature du tarif	Tarif total
6 parutions	300 € TTC
12 parutions	500 € TTC

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 25 NOV. 2022

ID : 035-200064483-20221107-2022\_11\_07\_15-DE

**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 04 octobre 2022,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **créer un tarif pour les encarts publicitaires dans le bulletin municipal Pensez-Y comme exposé ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,**
- **dit que les recettes en résultant seront inscrites sur le budget Commune à l'article 70688 « Autres prestations de services ».**

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/16

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

Date de convocation

28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSSET	Chantal LOUIS
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER
Christelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

**Objet :** Création tarif de caution pour le prêt de gobelets plastiques « Eco-cup » aux associations et particuliers de la ville

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Dans le cadre du programme de réduction des déchets, la ville de Châteaugiron met à disposition des associations, des gobelets réutilisables pour l'organisation de leurs manifestations.

Deux modèles de gobelets sont mis en service et peuvent être des outils de promotion selon la thématique de la manifestation :

- Modèle Ville
- Modèle Label Terre de Jeux 2024

Il est proposé la création d'un tarif de caution à 1 € pour le prêt de gobelet « Eco-cup » aux associations de la ville de CHATEAUGIRON.

Ce tarif sera également appliqué aux particuliers lors des manifestations, sous forme de caution.

Une convention de prêt sera établie avec les emprunteurs.

Cette caution est ajoutée sur le tableau des tarifs municipaux « divers » 2023 (Annexe 1.16)

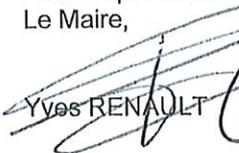
**Vu la délibération n°2022/06/13/10 du Conseil municipal en date du 13 juin 2022 qui approuve les tarifs « divers » 2022,**

**Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 4 octobre 2022,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- approuve la création de tarif de caution pour le prêt de gobelets plastiques applicables à compter du 1er janvier 2023.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Yves RENAULT   


Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN





**TARIFS MUNICIPAUX**  
 en vigueur à compter du 1er janvier 2023  
 DCM du 7 novembre 2022

NATURE DU TARIF		2023
VENTE DE FOIN	La botte	33,00 €
CONCESSION DANS LES CIMETIERES	Emplacement adulte (2m²)	
	15 ans	128,00 €
	30 ans	255,00 €
	Emplacement enfant de moins de 7 ans (1m²)	
	15 ans	65,00 €
	30 ans	128,00 €
	Emplacement mini concession pour urne cinéraire (1 m²)	
	10 ans	44,00 €
	15 ans	65,00 €
COLUMBARIUM	Case	
	10 ans	138,00 €
	15 ans	193,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	18,00 €
	Soliflore	73,00 €
	Plaque	73,00 €
CAVURNE	10 ans	138,00 €
	15 ans	193,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	18,00 €
CREUSAGE DES FOSSES DANS LES CIMETIERES	FOSSE de 1,50 m	108,00 €
	FOSSE de 2,00 m	158,00 €
	FOSSE pour enfant de moins de 7 ans	60,00 €
VACATIONS FUNERAIRES	Pose de scellés	26,00 €
LOCATION DU CAVEAU PROVISOIRE	Forfait de 0 à 6 mois	34,00 €
VENTE DE CAVEAU	Caveau	457,00 €
DROIT DE PLACE	Camions de déballage (semi-remorque)	32,00 €
	Droit fixe	3,00 €
	+ redevance au mètre linéaire	0,50 €
	Borne fixe électrique par jour/utilisateur	2,10 €
	Droit fixe- uniquement pour marché hebdomadaire commune déléguée Ossé	1,40 €
	+ redevance au mètre linéaire- uniquement pour marché hebdomadaire commune déléguée Ossé	0,30 €
	Borne fixe électrique par jour/utilisateur- uniquement pour marché hebdomadaire commune déléguée Ossé	1,10 €
	Cirque <200m2 + branchement-par jour de présence	14,80€+9,80€
	Cirque >200m2 + branchement-par jour de présence	29,30€+19,00€
TERRASSES DE CAFES à Châteaugiron	Le mètre carré par saison du 01/04 au 15/10 -Zone A	11,00 €
	La place de stationnement - saison du 01/04 au 15/10	63,30 €
	Le mètre carré à l'année - Zone A	18,00 €
	La place de stationnement à l'année	128,00 €
	Le mètre carré par saison du 01/04 au 15/10 -Zone A	8,00 €
TERRASSES DE CAFES à St Aubin du Pavail et à Ossé (communes déléguées)	La place de stationnement - saison du 01/04 au 15/10	47,50 €
	Le mètre carré à l'année - Zone A	13,50 €
	La place de stationnement à l'année	94,00 €
GITE D'ETAPE	Nuitée par personne (12h - 12h)	11,00 €
	De 12h à 14h	4,20 €
	De 10h à 16h	7,30 €
	Panier de bois supplémentaire pour feu dans cheminée	3,40 €
JARDINS FAMILIAUX COMMUNE DELEGUEE DE OSSE	Tarifs pour 50 m²	19,00 €
DISQUE DE STATIONNEMENT	L'unité	1,10 €
PHOTOCOPIES	Dans le cadre de la communicabilité des documents administratifs :	
	Copie simple A4 NB	0,15 €
	Copie simple A4 Couleur	0,75 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4 NB	0,25 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4 Couleur	1,25 €
	Copie recto-verso A3 NB	0,50 €
	Copie recto-verso A3 Couleur	2,50 €
	CD-rom	2,75 €
	Autres copies :	
	Copie simple A4 NB par page	0,25 €
	Copie simple A4 Couleur	1,25 €
	Copie simple format A3 NB par page	0,50 €
	Copie simple format A3 Couleur par page	2,50 €
	Copie A4 NB aux associations castelgironnaises au-delà du contingent gratuit	0,15 €
	CD-rom	10,00 €
LOCATION DE MATERIEL	Urne ou isoloir - l'unité, par semaine	28,00 €
	Vitrine - l'unité, par semaine	29,00 €
	Caution pour une urne	102,00 €
LOCATION TABLES ET CHAISES	Jusqu'à 5 tables et 20 chaises pour 3 jours	32,00 €
	Au dessus par table supplémentaire	3,40 €
	par lot de 4 chaises supplémentaires	3,40 €
	Caution par réservation	100,00 €
LOCATION DE BARRIERES	Ass locales et communes de la CCPC et du Canton	Gratuit
	Autres : par barrière, avec un minimum de 20 barrières	0,90 €
LOCATION DE PODIUM	Associations locales	Gratuit
	Communes de la CCPC et du Canton	127,00 €
	Caution	157,00 €
CLEFS POUR ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	Les trois premières	Gratuit
	Clé supplémentaire	40,00 €
TRANSPONDEUR/BADGES	5 premiers badges	Gratuit
	5 badges suivants (du 6ème au 10ème)- par an et par badge	2,90 €

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le

25 NOV. 2022

ID : 035-200064483-20221107-2022\_11\_07\_16-DE

	10 badges suivants (du 11 <sup>ème</sup> au 20 <sup>ème</sup> )- par an et par badge	5,40 €
	Badges suivants (à partir du 21 <sup>ème</sup> )-par an et par badge	10,90 €
	Facturation non restitution badge	57,00 €
<b>COLLECTE DES DECHETS VERTS TAILLES DE HAIES, FLAGAGES</b>	Forfait par collecte réservée aux personnes âgées et PMR	9,70 €
<b>CONTENEURS des déchets ménagers sur le domaine public en dehors des jours de collecte</b>	Pénalité par jour	27,50 €
<b>PRESTATION D'ENLEVEMENT ET DE NETTOYAGES DES DEPOTS SAUVAGES</b>	Par prestation pour les ordures ménagères ou assimilé, encombrants ou autres dépôts sauvages	122,00 €
<b>LIVRES</b>	CHATEAUGIRON - Editions APOGEE	7,80 €
	HISTOIRE DE CHATEAUGIRON	
	. LEGOUX-MERIL	6,00 €
	. de MAUNY	14,00 €
	. Les 2 volumes	19,00 €
	PEINTRES TCHEQUES	12,00 €
	CARNETS DE VOYAGES PEINTRES RUSSES -édition Ouest France	20,00 €
	PEINTRES JAPONAIS EN PETITES CITES DE CARACTERE DE BRETAGNE	12,00 €
	CHEKEPA EN BRETAGNE-édition Petites Cités de Caractère	6,00 €
	GRAPHISTES POLONAIS EN PETITES CITES DE CARACTERE DE BRETAGNE	12,00 €
	POCHETTES PETITES CITES DE CARACTERE	1,50 €
	BALADE AU PAYS "LA VALLEE DE LA SEICHE"	7,50 €
	VILLE DE BRETAGNE, PATRIMOINE ET HISTOIRE	45,00 €
	INTUITIONS PHOTOGRAPHIQUES - G.DUSSAUD	20,00 €
	LA CHAPELLE DU CHATEAU DE CHATEAUGIRON RESTAUREE ET REVELEE	5,00 €
	ECHO- PIERRE GAUCHER	10,00 €
	CASTELGIRONNAIS SPECIAUX	4,50 €
	MES PETITES CITES DE CARACTERE EN BRETAGNE - édition Locus Solus	14,00 €
<b>CENTRE D'ART LES 3 CHA</b>	Badge	2,00 €
	Marque-page	2,00 €
	Affiche d'exposition (l'unité)	2,00 €
	Cartes postales (le lot de 6)	5,00 €
	Cartes postales d'exposition (l'unité)	2,00 €
	Sac en coton/cabas (l'unité)	5,00 €
	Que sais-je ? L'art contemporain d'Anne Cauquelin	9,00 €
	Que sais-je ? L'art médiéval de Xavier Barral I Altet	9,00 €
	Carnet de notes grand format 14.8x21cm (l'unité-2 modèles chapelle)	4,00 €
	Carnet de notes petit format 10.5x15cm (l'unité-4 modèles 4 expositions)	3,00 €
	Sculpture de Pierre Gaucher- Chute de l'ouvrage in situ (l'unité)	10,00 €
	Livre pour enfant "L'Histoire de l'art en 21 chats"	16,50 €
	Livre "Peintures monumentales de Bretagne"	39,00 €
<b>OBJETS "SOUVENIRS"</b>		
Carte postale	L'unité	1,00 €
Affiche	L'unité	3,00 €
Tasse	L'unité	6,00 €
Sac "lote bag"	L'unité	6,00 €
Maquet	L'unité	3,00 €
MILLENAIRE		0,00 €
Oriflamme	L'unité	15,00 €
	Le lot de 2	28,00 €
Timbre-poste	L'unité	0,73 €
Tee-shirt	L'unité	5,00 €
DVD film	"Un millénaire peut en cacher un autre"	12,00 €
Caution prêt de gobelets plastiques "Eco- cup" aux associations de la ville	L'unité	1,00 €
<b>PRISE EN CHARGE DES CHIENS ERRANTS</b>	Forfait de prise en charge	71,00 €
<b>PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	Par logement- commune nouvelle	825,00 €



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/17

Nombre de conseillers en exercice : 32  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 32

Date de convocation  
28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

Présents :	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISSSET	Chantal LOUIS
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER
Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON			

Absents :	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

**Objet : Tarifs des encarts publicitaires dans le magazine municipal 2023**

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

A l'instar des autres tarifs municipaux, les tarifs des encarts publicitaires dans le magazine municipal sont généralement réévalués en fonction de l'inflation de l'année.

Pour l'année 2022, les tarifs ont été réévalués de +1,5%.

Pour 2023, il est proposé les principes tarifaires suivants :

- de conserver les principes établis lors de la refonte de la grille tarifaire en 2012 à savoir une réduction de 20% pour 4 parutions
- d'appliquer une augmentation de 2,5% sur le tarif de base (à savoir 2 € de plus sur la page 1/16 pour 2 parutions) ce qui a permis d'établir la proposition d'une nouvelle grille tarifaire pour l'année 2023.
- de maintenir les tarifs pour la création de maquette
- de créer un tarif spécifique pour les annonceurs hors Pays de Châteaugiron Communauté de +20% sur le tarif de base.

A titre informatif, ces encarts représentent une recette de 6804 € en 2021.  
La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (annexe 1.17).

**Vu la délibération n°2013-10-04 du 24 octobre 2013 par laquelle ont été créés les tarifs de création de maquette pour les encarts publicitaires,**  
**Vu la délibération n° 2014-06-01.4 du 26 mai 2014 par laquelle ont été fixés les tarifs des encarts publicitaires dans le magazine municipal,**  
**Vu la délibération n° 2015-06-09 du 25 juin 2015 par laquelle ont été fixées les tarifs des encarts publicitaires dans le magazine municipal,**  
**Vu la délibération n° 2017/07/03/14 du 3 juillet 2017 par laquelle ont été fixées les tarifs des encarts publicitaires dans le magazine municipal**  
**Vu la délibération n° 2019/10/07/12 du 7 octobre 2019 par laquelle ont été fixées les tarifs en vigueur des encarts publicitaires dans le magazine municipal**  
**Vu la délibération n°2021/10/11/07 du 11 octobre 2021 par laquelle ont été fixées les tarifs en vigueur des encarts publicitaires dans le magazine municipal**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 04 octobre 2022,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve cette nouvelle grille tarifaire pour les tarifs des encarts publicitaires dans le magazine municipal applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN

Annexe 1 du point 17

Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Affiché le 25 NOV. 2022  
ID : 035-200064483-20221107-2022\_11\_07\_17-DE



TARIFS MUNICIPAUX  
en vigueur à compter du 1er janvier 2023  
ENCARTS PUBLICITAIRES + CONCEPTION MAQUETTES  
Conseil municipal du 7 novembre 2022

NATURE DU TARIF		Montant 2023 (annonceurs de Châteaugiron)		Montant 2023 (annonceurs extérieurs à Châteaugiron)	
		2 parutions/an	4 parutions/an	2 parutions/an	4 parutions/an
ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL	Format de page:				
	1/16	92 €	166 €	110 €	199 €
	1/8	166 €	299 €	199 €	359 €
	1/4	299 €	538 €	359 €	645 €
	1/2	538 €	968 €	645 €	1 162 €
	1page (3e de couv)	968 €	1 743 €	1 162 €	2 091 €

NATURE DU TARIF		Montant
CONCEPTION MAQUETTE PAR LES SERVICES DE LA VILLE	Format de page:	
	1/16	25 €
	1/8	40 €
	1/4	45 €
	1/2	60 €





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/18

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

Date de convocation

28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISET	Chantal LOUIS
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER
Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE
Emeline HENON			

<b>Absents :</b>	Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN	

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

**Objet : Redevance assainissement - Année 2023**

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Cette redevance payée par les consommateurs sur leurs factures d'eau est ensuite reversée par Véolia à la commune (sur le budget Assainissement).

Cette redevance sert à l'entretien, la restauration et la réhabilitation du réseau assainissement communal. Elle se décompose en deux parties :

- la prime fixe annuelle
- la redevance au m<sup>3</sup> d'eau consommée pour la collecte et pour le traitement des eaux usées

Pour les communes déléguées de Châteaugiron et de Ossé, la gestion du traitement des eaux usées est effectuée par le SISEM qui applique également une redevance collectée directement par Véolia sur la facture des usagers du service.

Pour la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail, le service de traitement des eaux usées est géré par la commune via l'entretien des lagunes sur le territoire ce qui donne lieu à une redevance spécifique.

Pour l'année 2023, il est proposé de maintenir les redevances d'assainissement en vigueur, soit :

Prime fixe annuelle	Redevance au m <sup>3</sup> d'eau pour la collecte des eaux usées	Redevance au m <sup>3</sup> d'eau pour le traitement des eaux usées (uniquement pour la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail)
16,40 €	0,70 €	0,32 €

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le 25 NOV. 2022

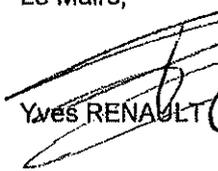
ID : 035-200064483-20221107-2022\_11\_07\_18-DE

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2224-19 à R 2224-19-11,  
Vu la délibération n°2021/09/13/02 du Conseil municipal en date du 13 septembre 2021 qui approuve le  
tarif de la redevance assainissement pour 2022,  
Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 4 octobre 2022,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **approuve le maintien du montant de la redevance assainissement exposé ci-dessous pour l'année 2023, soit :**
  - **16,40 € pour la prime fixe annuelle**
  - **0,70 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé pour la collecte des eaux usées**
  - **0,32 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé pour le traitement des eaux usées uniquement pour la commune déléguée de Saint-Aubin du Pavail.**

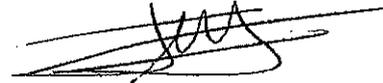
Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

  
Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 7 novembre 2022

N° 2022/11/07/19

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

Date de convocation

28 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Yves RENAULT, Maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>		Yves RENAULT	Philippe LANGLOIS	Catherine TAUPIN
Denis GATEL	Laëtitia MIRALLES	Jean-Claude BELINE	Anne-Marie ECHELARD	
Jean-Pierre PETERMANN	Tiphany LANGOUMOIS	Pascal GUISET	Chantal LOUIS	
Marie AGEZ	Claudine DESMET	Christian NIEL	Gilles SEILLIER	
Chrystelle HERNANDEZ	Véronique BESNARD	Bruno VETTIER	Arnaud BOMPOIL	
Ludovic LONCLE	Dominique DONNAINT	Olivier BODIN	Schirel LEMONNE	
Emeline HENON				

<u>Absents :</u>		Françoise GATEL donne pouvoir à Yves RENAULT	
Bertrand TANGUILLE donne pouvoir à Jean-Pierre PETERMANN	Vincent BOUTEMY donne pouvoir à Arnaud BOMPOIL		
Laurence SAVATTE donne pouvoir à Véronique BESNARD	Hervé DIOT donne pouvoir à Catherine TAUPIN		
Séverine MAYEUX donne pouvoir à Laëtitia MIRALLES	Laëtitia JURVILLIER donne pouvoir à Anne-Marie ECHELARD		
Arnaud RADDE donne pouvoir à Olivier BODIN			

Secrétaire de séance désignée : Madame Catherine TAUPIN

Objet : Révision des tarifs municipaux « Divers » 2023

Rapporteur : Tiphany LANGOUMOIS

Chaque année au cours du dernier trimestre, le Conseil municipal délibère sur les tarifs dits divers car cette délibération intègre à la fois les tarifs liés aux cimetières, aux droits de place, à la location de matériels (urnes, chaises...), à la vente de livres...

Globalement, pour 2023, il est proposé d'augmenter les tarifs d'environ 1,5% (hors arrondis), à l'exception de certains tarifs soumis à la législation ou aux recommandations des commissions et services concernés. Les tarifs concernés sont notamment ceux liés aux photocopies, aux livres et aux objets publicitaires. Il est proposé de geler la tarification des jardins familiaux de la commune délégué de Ossé.

La grille tarifaire recense la totalité des tarifs applicables sur le territoire de la commune.

Le tableau des tarifs est joint à la note de synthèse (Annexe 1.19).

**Vu la délibération n°2022/06/13/10 du Conseil municipal en date du 13 juin 2022 qui approuve les tarifs « divers » 2022,**

**Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 4 octobre 2022,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **approuve les tarifs « divers » pour l'année 2023 applicables à compter du 1er janvier 2023.**

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

  
Yves RENAULT



Le secrétaire de séance,

Catherine TAUPIN



